

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2019

Épreuve pratique d'admission : étape de production « gravure »

19-DEC4-07883

La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité (...).

Pour cette spécialité, l'épreuve pratique d'admission consiste en l'exécution d'une des étapes de production d'un objet céramique, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription (*durée : 10 heures ; coefficient 4*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total.

Ministère de la culture

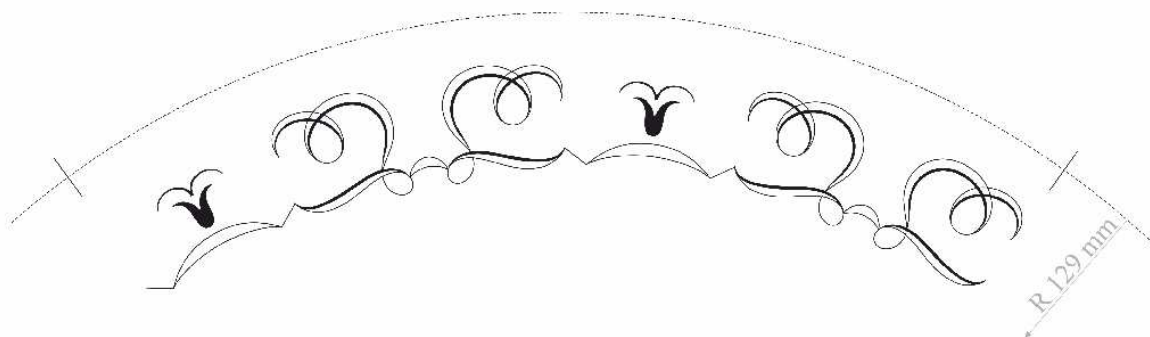
Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2019

Épreuve pratique d'admission : étape de production « gravure »

SUJET :

Vous devez réaliser la gravure en suivant le modèle fourni ci-dessous. Cette frise est destinée à être décalquée sur une assiette plate du service uni.

La planche de gravure devra porter la mention « Frise Sube 72-47 » gravée avec les caractères de votre choix.



FRISE SUBE 72-47